

## **Nominations**

### **Nomination de conseillers d'État**

#### Session 2010-2011

À la suite de la démission de M. Pierre Nihoul, le Conseil d'État a, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur le Conseil d'État, présenté une liste de trois candidats à la fonction de conseiller d'État francophone.

Cette liste a été portée à la connaissance de la Chambre le 12 janvier 2011.

Étant donné que la présentation n'était pas unanime, la Chambre des représentants pouvait, conformément à l'article 70, § 1<sup>er</sup>, alinéa 8, des lois mentionnées ci-dessus, soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État, soit présenter une autre liste de trois noms.

Le 3 février 2011, l'assemblée plénière de la Chambre a confirmé cette liste.

Par arrêté royal du 23 mars 2011, M. David De Roy, est nommé Conseiller d'État (M.B. du 30 mars 2011).

#### Session 2011-2012

À la suite du départ à la retraite de M. Jules Messinne et conformément à l'article 70 des lois précitées, le Conseil d'État a présenté une liste de trois candidats à la fonction de conseiller francophone. Le premier candidat présenté était M. Bernard Blero.

Cette liste a été portée à la connaissance de la Chambre le 10 juillet 2012.

Étant donné qu'il ne s'agissait pas d'une présentation unanime, la Chambre pouvait, comme indiqué ci-dessus, soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État, soit présenter une nouvelle liste comportant trois noms.

La Chambre a confirmé cette liste au cours de la séance plénière du 19 juillet 2012.

### **Nomination d'assesseurs**

À la suite de la démission de M. Henri Bosly et de l'expiration du mandat de M. Michel Tison, le Conseil d'État a, conformément à l'article 80 des lois coordonnées sur le Conseil d'État, présenté deux listes de trois candidats à la fonction d'assesseur respectivement francophone et néerlandophone auprès de la section de législation.

La liste pour occuper la fonction d'assesseur francophone a été portée à la connaissance de la Chambre le 17 mai 2010 (Doc. 0293/S.E. 2010)

Étant donné que la présentation n'était pas unanime, la Chambre des représentants pouvait, conformément à l'article 70, § 1er, alinéa 8, des lois coordonnées sur le Conseil d'État, soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État, soit présenter une nouvelle liste de trois noms.

Lors de la séance plénière du 14 octobre 2010, la Chambre a procédé au vote sur une nouvelle liste de trois noms. M. Sébastien Van Drooghenbroeck a été présenté comme premier candidat, M. Yves Lejeune comme deuxième et M. Yves De Cordt comme troisième candidat.

Par arrêté royal du 22 juin 2011, M. Van Drooghenbroeck a été nommé en qualité d'assesseur francophone auprès de la section de législation (*Moniteur belge* du 10 août 2011).

La liste des candidats à la fonction d'assesseur néerlandophone a été portée à la connaissance de la Chambre le 3 janvier 2011. Cette liste ne comportant que deux candidats (au lieu de trois), il a été demandé au Conseil d'État de présenter une nouvelle liste de trois candidats.

Par lettre du 3 mai 2011, une nouvelle présentation a été portée à la connaissance de la Chambre.

Étant donné que la présentation n'était pas unanime, la Chambre disposait d'un délai de trente jours pour soit confirmer la liste présentée, soit présenter une autre liste de trois noms. La Chambre n'ayant pas pris de décision dans le délai prescrit, la nomination devait s'effectuer sur la base de la liste présentée par le Conseil d'État.

Par arrêté royal du 26 novembre 2011, M. Michel Tison a été nommé assesseur néerlandophone de la section législation (*M.B.* du 27 décembre 2011).

## **Nomination des membres du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P)**

### Session 2010-2011

Lors de la Conférence des présidents du 16 décembre 2009, il a été décidé de reporter la nomination des membres suppléants du Comité P jusqu'à ce que la proposition de loi modifiant l'organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignements et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace se concrétise.

Cette proposition de loi a été adoptée par la Chambre et le Sénat. La loi a été publiée au *Moniteur belge* du 17 juin 2010.

La loi prévoit actuellement deux membres suppléants par membre effectif. Comme il y a cinq membres effectifs, la Chambre a dû procéder à la nomination de dix membres suppléants. Pour chaque membre effectif, la Chambre a dû nommer un premier et un deuxième suppléants.

Un appel aux candidats a été publié au *Moniteur belge* du 27 octobre 2010.

Au cours de la séance plénière du 16 décembre 2010, M. Yves Keppens et Mme Johana Erard ont été nommés respectivement premier et deuxième présidents suppléants, MM. Serge Lipszyc et Olivier Mazy respectivement premier et deuxième vice-présidents suppléants, MM. Koenraad Dassen et Peter De Smet respectivement premier et deuxième suppléants de M.

Herman Daens, MM. Antonio Caci et Stéphane Davreux respectivement premier et deuxième suppléants de M. Emile Dejevansart et M. Christian Lambin et Mme Marleen Nuyts respectivement premier et deuxième suppléants de Mme Diane Reynders.

### Session 2011-2012

À la suite du départ à la retraite de M. Bart Van Lijsebeth, M. Yves Keppens, premier président suppléant, a prêté serment en qualité de nouveau président du Comité P le 5 janvier 2012.

La Chambre devait donc procéder à la nomination d'un nouveau premier président suppléant.

Mme Johanna Erard a été nommée première présidente suppléante le 29 mars 2012.

Étant donné que Mme Erard occupait auparavant le mandat de deuxième présidente suppléante, la Chambre devait procéder à la nomination d'un nouveau deuxième président suppléant. Un appel a été publié à cet effet au Moniteur belge, tant le 25 avril 2012 que le 18 juin 2012. Ces appels n'ont cependant donné lieu à aucune candidature.

### **Désignation d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations**

En application de l'article 5 de l'arrêté royal du 18 mars 1935 coordonnant les lois relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre doit désigner en son sein un membre de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de six ans.

Lors de la séance plénière du 10 février 2011, la Chambre a approuvé la désignation de Mme Veerle Wouters. Celle-ci achève le mandat de M. Jean-Pol Henry, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et de son successeur, M. Luk Van Biesen.

### **Désignation d'un membre du Centre fédéral d'expertise des soins de santé**

#### Session 2010-2011

Conformément à l'article 270, § 1<sup>er</sup>, de la loi-programme du 24 décembre 2002, la Chambre désigne en son sein un membre du conseil d'administration du Centre fédéral d'expertise des soins de santé.

Le représentant de la Chambre y siège avec voix consultative.

Par lettres des 13 octobre 2010 et 1<sup>er</sup> février 2011, le président du conseil d'administration du Centre d'expertise a demandé – eu égard à la nouvelle composition des Chambres législatives – de présenter un candidat à cette fonction.

Lors de la séance plénière du 10 février 2011, la Chambre a approuvé la désignation de Mme Maggie De Block.

### Session 2011-2012

Par courrier du 20 décembre 2011, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé demande de désigner un nouveau membre en remplacement de Mme De Block, cette dernière faisant partie du gouvernement fédéral depuis le 6 décembre 2011.

Au cours de la séance plénière du 19 janvier 2012, la Chambre a donné son assentiment à la désignation de Mme Lieve Wierinck.

### **Autres institutions**

Pour ce qui concerne les autres institutions, pour lesquelles la Chambre est investie de missions spéciales, il n'a été procédé à aucune nomination ou présentation au cours des sessions 2010-2011 et 2011-12.

Il s'agit, pour mémoire, des institutions suivantes:

- la Cour des comptes;
- la Cour constitutionnelle;
- la Commission de la protection de la vie privée;
- les Médiateurs fédéraux;
- les Commissions de nomination pour le notariat;
- le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles.